

1. *Débitrice:* **JFM Carouge Genève S.A., en liquidation, actuellement sans adresse**

2. *Remarques:* Notification

Commination de faillite no 01 316 956 A poursuite ordinaire

A JFM Carouge Genève S.A., en liquidation, anciennement domiciliée: rue Blavignac 9-11, 1227 Carouge, la société est dissoute d'office en vertu des articles 708 CO, 86 et 88a ORC, débitrice

A la requête de Crédit Suisse, Paradeplatz 8, 8001 Zürich, représentée par le Crédit Suisse, succ. de Genève, p.a. rue de Lausanne 11-19, 1211 Genève 70, créancier

représenté par Crédit Suisse Banking, affaires spéciales CBRG 1 i, case postale 100, 1211 Genève 70, mandataire requiert paiement de CHF 75'419.10 plus intérêts au 9,25% du 01.04.2001 ainsi que les frais du commandement de payer et de la commination de faillite de CHF 180.- et du coût de la présente publication.

Titre et date de la créance, cause de l'obligation: crédit d'exploitation selon contrat daté du 28 avril 1998

Délai de paiement: 30 jours

N'ayant pas obtempéré au commandement de payer à vous notifié le 21 août 2001, vous êtes menacée de faillite:

Si la créance ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les trente jours de la notification du présent acte, non compris les frais de l'office des poursuites en CHF 80.- et le coût de la présente publication, le créancier aura le droit de requérir contre vous la faillite.

Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, vous pouvez, dans les dix jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte à l'autorité de surveillance.

Vous avez d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.

Carouge, le 6 mars 2002

Le Préposé a.i.: Claude Auer

Office des poursuites Rhône-Arve
1227 Carouge

(00370154)